

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1X0
Tél. : (418) 620-5010/ Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LES RÈGLEMENTS PORTANT LES NUMÉROS

311

POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

312

ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 300 ET DÉCRÉTANT LES TARIFS DE L'AQUEDUC
MUNICIPAL À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2026

313

ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 289 ET DÉCRÉTANT LES TARIFS DE
CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À COMPTER DE 1^{er} JANVIER 2026

314

RELATIF À LA TARIFICATION DE L'ÉGOUT MUNICIPAL (ASSAINISSEMENT)
À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2026

ADOPTÉS LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 FÉVRIER 2026

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU
MUNICIPAL SITUÉ AU 502 RUE SAINT-LAURENT À SAINT-SIMÉON, PENDANT LES HEURES
RÉGULIÈRES D'OUVERTURE OU SUR DEMANDE PAR COURRIEL

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE
TROISIÈME (3^e) JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026



Chantal Lamarre
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉE, RÉSIDANTE, À SAINT-SIMÉON,
CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ
L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT DES COPIES, AUX
ENDROITS SUIVANTS :

- Bureau municipal
- Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay
- Site « Web »

ENTRE 9 ET 15 HEURES,
LE TROISIÈME (3^e) JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT,
LE TROISIÈME (3^e) JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026



Chantal Lamarre
Greffière-trésorière